

D-2020-147

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	72
Votants	75

Conseil Communautaire du 12 novembre 2020

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 29 octobre 2020, s'est réuni, en session ordinaire en Visio conférence, sous la présidence de Jacques BILIRIT, Président

ACTUALISATION DE LA CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS TRIBIO – GÉNÉRALISER LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS EN NOUVELLE-AQUITAINE

Étaient présents

Jacques BILIRIT - Joël HOCQUELET - Dante RINAUDO - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÛZÈRE - Christophe COURREGELONGUE - Régine POVEDA - Catherine BERNARD - Jean Luc ARMAND - Benjamin FAGES - Christian PEZZUTTI - Michel COUZIGOU - Jean François THOUMAZEAU - René ZAROS - Gaëtan MALANGE - Pierre CAMANI - Emilie BAYLE - Jérémie BESPEA - Véronique BEZIADE - Jérôme BISSIÈRES - Jonathan BITEAU - Stéphane BLANCHARD - Daniel BORDENEUVE - Sophie BORDERIE - Valérie BOTTECCHIA - Jean-Claude BOURBON - Céline BOUSSIE - Serge CADRET - Martine CALZAVARA - Laurent CAPELLE - Patrick CARDOIT - Maud CARUHEL - Séverine CHASTAING - Anne-Marie CHAUMONT - Charles CILLIERES - Alain DALLA MARIA - Maryline DE PARSCAU - Jean Claude DERC - Denis DUTEIL - Jean-Claude FEYRIT - Pierre FEYRIT - Muriel FIGUEIRA - Stéphane FRANCIS - Claudette GALLESIO - Guy IANOTTO - Pierre IMBERT - Christian JAMBON - Liliane KULTON - Jean-Michel LABORDE - Claude LAGARDE - Claude LALANDE - Jean-Pierre LANDAT - Guy LAUMET - Alain LERDU - Emmanuelle MARCHAND - Michel MILHAC - Bernard MONPOUILLAN - Didier MONPOUILLAN - François NÉRAUD - Alain PASCAL - Michel PÉRAT - Jacques PIN - Jean-Michel POIGNANT - Didier RESSIOT - Noëlli REY-LE MEUR - Loréline ROQUES - Aurore ROUBET - Sylvie SCAFFINI - Jean-Pierre TILHAC - Jacques VERDELET - Nadine ZANARDO - Marie-Chantal TRINQUE (suppléante de Gilbert DUFOURG)

Absents ou excusés

Marie-Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET - Louis BRESOLIN - Dominique CAPRAIS - Dominique MARTIN - Jean Michel MOREAU

Pouvoirs de

Louis BRESOLIN A Dante RINAUDO - Dominique CAPRAIS A Gilles LAGAÛZÈRE - Dominique MARTIN A Maud CARUHEL

Secrétaire de séance

Christian PEZZUTTI

ACTUALISATION DE LA CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS TRIBIO À LA SOURCE DES BIODÉCHETS EN NOUVELLE-AQUITAINE

Rapporteur : Marie-France BONNEAU

Objet de la délibération

Val de Garonne Agglomération a répondu à l'appel à projets TRIBIO lancé par l'ADEME et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine pour une demande de subvention de 56 772,93€ HT.

Visas

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision du Président **n°2019-127 du 1^{er} juillet 2019**, approuvant la convention avec ValOrizon pour le lancement de l'étude préalable à la mise en place du tri à la source des biodéchets et leur valorisation,

Vu la décision du Président **n°2020-109 du 19 mai 2020**, approuvant la candidature à l'appel à projets TRIBIO lancé par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine pour une demande de subvention à hauteur de 56 772,93€ HT,

Exposé des motifs

Val de Garonne Agglomération a répondu à l'appel à projets TRIBIO lancé par l'ADEME et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, entraînant une demande de subvention de 56 772,93€ HT.

Suite aux échanges réalisés avec ces financeurs, des modifications à la candidature à l'appel à projets initial ont été apportées pour prendre en compte l'évolution du projet.

L'ADEME a notamment demandé la réalisation de 4 caractérisations pour 30 000€ au lieu de 2 à 15 000€ afin de réaliser une évaluation du projet à 2 ans. Ce poste est subventionné à hauteur de 70%.

De plus, les montants ont été actualisés au plus juste pour prendre en compte une part de subvention à hauteur de 44% pour les équipements matériels (et non 55% prévus initialement qui prenaient en compte une bonification) et le broyeur n'est subventionné qu'à hauteur de 24% (et non 55% comme prévu initialement).

Ces modifications portent le montant prévisionnel global à 125 673.50 € TTC,

Ces modifications entraînent une augmentation du budget total faisant passer la part VGA de 63 120,57€ HT à 71 558,16 € HT, soit une augmentation de 4.8%. Le montant de subvention et la part d'autofinancement de VGA ont donc évolué.

Il est également prévu le recrutement d'un animateur qui sera dédié à 100% sur des missions d'animations, relatives aux opérations de prévention-gestion de proximité des biodéchets. Ce poste est subventionné par l'ADEME pour une période de 2 ans maximum à hauteur de 10 560 € par an.

Le tableau ci-dessous détaille les différents postes de dépenses et précise la participation des financeurs.

BUDGET PREVISIONNEL GESTION DE PROXIMITE BIO DECHETS			
COUTS PREVISIONNELS			
		Part ADEME	Part VGA
<i>Etude, ingénierie, formation</i>			
Accompagnement INDIGGO	5 350,00 €	3 745,00 €	1 605,00 €
Caractérisations sur le territoire	30 000,00 €	21 000,00 €	9 000,00 €
Formation maître composteur	1 800,00 €	1 260,00 €	540,00 €
<i>Moyens humains</i>			
1 ETP animateur	35 000,00 €	10 560,00 €	24 440,00 €
<i>Moyens matériels</i>			
Broyeur	30 000,00 €	7 200 €	22 800,00 €
Composteurs collectifs (2 bacs 800L par site, 55€ l'unité)	5 500,00 €	2 420 €	3 080,00 €
Composteurs collectifs (3 bacs 600L par site, 50€ l'unité)	3 000,00 €	1 320,00 €	1 680,00 €
Matériels (fourche de brassage, 3,50€ l'unité)	245,00 €	107,80 €	137,20 €
Kit zéro biodéchets (peson, 5€ l'unité)	2 000,00 €	880,00 €	1 120,00 €
Kit zéro biodéchets (bio-seau, 1 par foyer, 1,73€ l'unité)	778,50 €	342,54 €	435,96 €
<i>Supports de communication</i>			
Guide de compostage	5 500,00 €	2 420,00 €	3 080,00 €
Recettes des restes	5 500,00 €	2 420,00 €	3 080,00 €
Panneaux sites de compostage (50€ l'unité)	1 000,00 €	440,00 €	560,00 €
TOTAL	125 673,50 €	54 115,34 €	71 558,16 €
Part de contribution en %	100%	43	57

Le Conseil Communautaire,

- Approuve** la modification du plan de financement pour la candidature à l'appel à projets TRIBIO, conformément au tableau détaillant les coûts prévisionnels,
- Autorise** le Président à réaliser une demande de co-financement auprès de l'ADEME et du Conseil Régional à hauteur de 54 115,34 € dans le cadre de cet appel à projets concernant l'étude, le diagnostic, l'acquisition de matériel et des supports de communication pour la mise en place du tri des biodéchets et leur valorisation,
- Précise** que cet appel à projets n'entraîne pas l'engagement de Val de Garonne Agglomération sur des montants qui ne seraient pas inscrits au budget principal 2020-2021,
- Autorise** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote	
<i>Votants</i>	75
<i>Pour</i>	75
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Publication / Affichage
Le 19 novembre 2020

Fait à Marmande le 12 novembre 2020

Jacques BILIRIT
Président de Val de Garonne Agglomération